

**Vous souhaitez
apporter votre
contribution à la
Charte ?**

*Merci de nous faire part de
vos réflexions aux
coordonnées suivantes :*

**Projet de Parc
naturel régional**

**09240 LA BASTIDE DE
SEROU**

Tel : 05 61 02 71 69

Pour nous contacter :

**Projet de
Parc naturel régional**

09240 LA BASTIDE de SEROU

Tel : 05 61 02 71 69

Fax : 05 61 02 80 23

info@projetpnrapc.com

DIRECTION DE LA PUBLICATION :
Frédérique Massat.

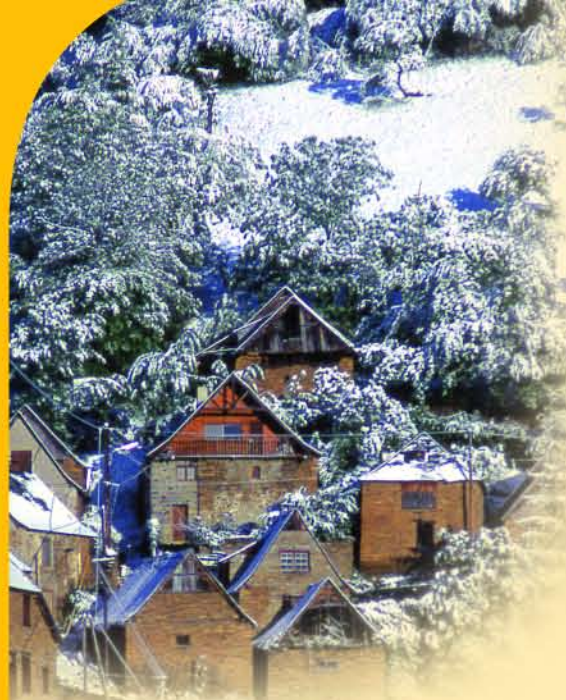
CONCEPTION & RÉALISATION :
Advisio - 05 61 69 00 52

PHOTO : Jean Pierre Sirejol, Alain Baschenis

Imprimé en Ariège.

Impression sur papier recyclé

**Réalisé avec le concours
financier de l'Etat**



Des habitants concernés et mobilisés

L'élaboration de la Charte-Agenda 21 est ouverte au plus grand nombre, de sorte que le projet de PNR soit un projet partagé : l'implication des habitants est essentielle pour sa réussite. Cette mobilisation se fait par tous les moyens possibles : groupes de travail et d'échanges, lettres d'information, presse, points infos, expositions, site internet, enquêtes, « forums » (réunions publiques locales)... Point d'orgue de cette implication des habitants, une Enquête Publique viendra solder l'élaboration de la Charte.

Une « Enquête-Habitants »

Afin de tenir compte au plus près des souhaits des habitants dès l'amont des réflexions, un questionnaire accompagné d'un bulletin d'information a été destiné fin octobre dernier à l'ensemble des foyers. L'objectif était de recueillir le point de vue des habitants sur les atouts et faiblesses du territoire, les actions à mener en priorité et les zones géographiques à cibler. Plus de 900 questionnaires remplis et argumentés ont été reçus et sont en cours d'analyse. Les conclusions de cette enquête seront connues dans les prochaines semaines, et disponibles auprès du Syndicat mixte et sur son site internet.

Des « forums » : réunions publiques

Afin de mieux informer les habitants et de recueillir leurs points de vue, des forums ou réunions publiques seront organisés et répartis sur le périmètre d'étude du PNR. Un premier cycle de forums aura lieu ce printemps. Demandez le programme auprès du Syndicat mixte et sur son site internet.

Des appuis extérieurs

Pour mener à bien son action, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR bénéficie de concours extérieurs. Il s'agit notamment des collectivités (Région Midi-Pyrénées, Département de l'Ariège et leurs organismes associés, particulièrement l'Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées - ARPE). De plus, la démarche « Agenda 21 » mobilise la compétence d'un groupement de prestataires rodés à ce type de projet, grâce à l'appui financier de l'Europe et de la Région.

Pour suivre le projet, s'informer et échanger : bientôt, un site internet

Afin de faciliter l'information et la communication sur le projet de Parc naturel régional, le Syndicat mixte a souhaité se doter sans délai d'un site internet. Celui-ci permettra d'en savoir plus (*) sur le territoire d'étude du PNR, sur l'organisation en place et sur l'élaboration de la Charte. Il permettra d'avoir accès, en temps réel - ou presque - aux comptes-rendus des réunions de travail, des séances du Syndicat mixte, et au calendrier de la concertation.

L'élaboration d'un site Internet régulièrement actualisé participe délibérément à la démarche « Agenda 21 » d'élaboration de la Charte. Permettant un accès rapide et aisé directement au cœur de l'information et au cœur du projet de PNR, il aidera à la transparence et la concertation. De plus, il permettra d'échanger une grande masse d'informations sous forme immatérielle et sans déplacements, donc plus économe de ressources et d'énergie.

Le **site internet** sera mis en ligne dans les prochaines semaines. Il développera des liens avec les différents partenaires du projet, dont celui de la Fédération des PNR accessibles sur : www.parc-naturels-regionaux.tn.fr

() Que les personnes qui ne disposent pas d'un accès facile à Internet se rassurent ; d'autres moyens de communication et d'information sont mis en oeuvre : éditions (dont celle-ci), réunions, articles de presse...*



Les communes
du syndicat mixte



Office National des Forêts

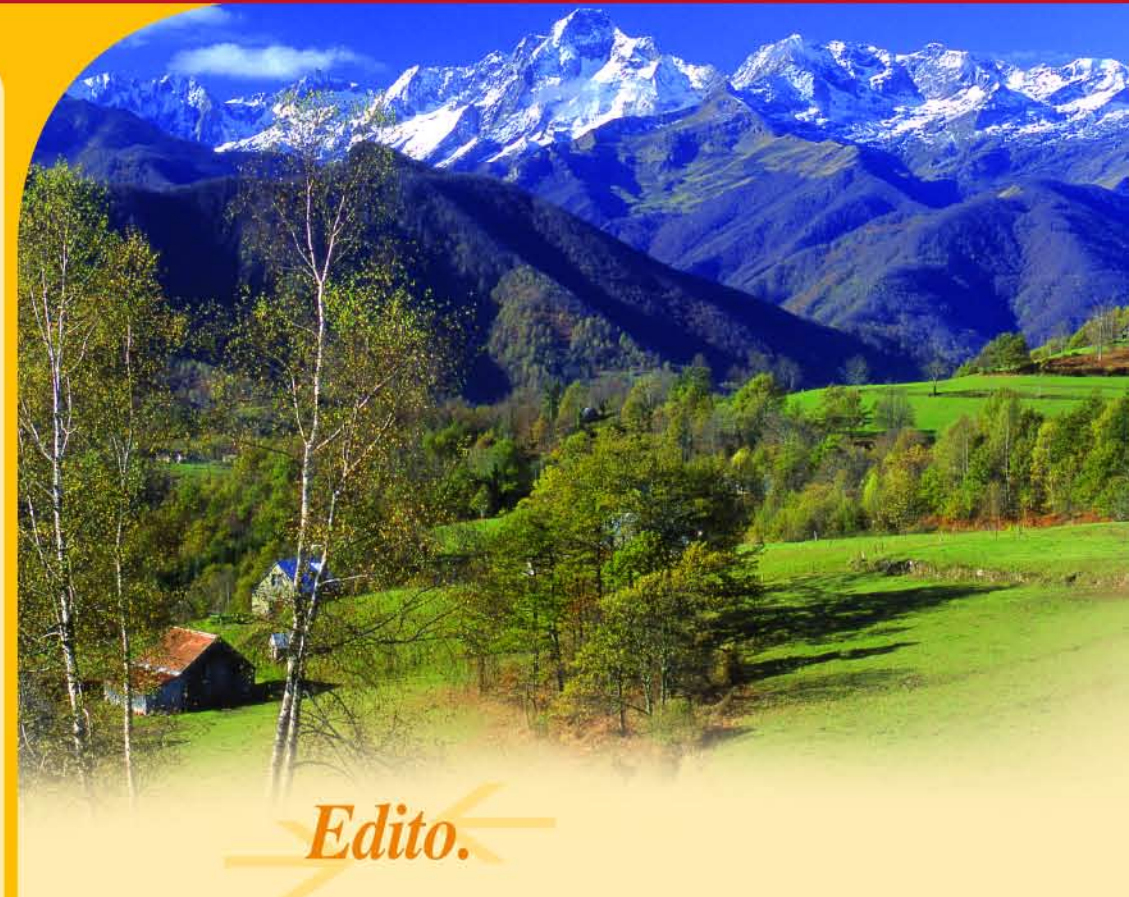


LA LETTRE **aux** **Partenaires**

JANVIER 2006 - N° 3

Sommaire :

- **Edito.** (page 1)
- **L'organisme porteur du projet : le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional** (page 2)
- **Le périmètre d'étude** (page 2)
- **Une Charte Agenda 21 pour le Parc naturel régional** (pages 3 et 4)
- **Pour suivre le projet, s'informer et échanger : bientôt, un site internet** (page 4)



Edito.

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) étant bien en place depuis l'été dernier, voici pour lui le temps d'accomplir sa mission d'élaboration de la Charte du PNR.

Le chantier a été engagé cet automne, avec l'information et la consultation de tous les habitants et les premières réunions d'échanges et de concertation. Ce troisième numéro de notre « Lettre aux partenaires » vise à vous donner les clés de notre organisation, et de ses développements à venir.

Le Comité syndical du Syndicat mixte a fait le choix d'une « Charte Agenda 21 », destinée à embrasser le Développement Durable dans ses différentes dimensions. C'est pour nous un choix heureux, car il porte en lui le germe d'un Parc naturel régional - et donc d'un territoire - en phase avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du XXI^{ème} siècle.

C'est aussi et surtout un choix exigeant, car il suppose d'aborder les choses de la manière la plus transversale qui soit, d'être novateur et de savoir faire partager cette

ambition par le plus grand nombre. Les habitants du périmètre d'étude du PNR doivent en être les premiers bénéficiaires, et sont donc les premiers concernés.

C'est ainsi qu'ils ont été consultés ces derniers mois, dès l'amont des réflexions, afin d'exprimer leur vision des forces et faiblesses de leur territoire, et la direction qu'ils entendent donner au PNR. Les conclusions de l'enquête seront disponibles dans les prochaines semaines.

Plus de 900 questionnaires ont été remplis ; ils sont issus de tous les secteurs géographiques du PNR, et sont très abondamment complétés et argumentés : incontestablement, les habitants ont « joué le jeu » de la consultation. C'est là une fondamentale satisfaction.

La Présidente,
Frédérique MASSAT
Vice-Présidente du
Conseil régional
Midi-Pyrénées

Le Vice-Président Délégué,
André ROUCH
Conseiller général de l'Ariège

" Habitants : un délégué du PNR dans votre commune !"

Chaque commune adhérant au Syndicat mixte de préfiguration du PNR y dispose d'au moins un délégué.
Vous pouvez le solliciter, et/ou vous rapprocher du Maire.

Un Comité syndical, un Bureau

« L'assemblée générale » du Syndicat Mixte est formée par son Comité Syndical. Il regroupe aujourd'hui 165 délégués délibérants (ce nombre est fonction du nombre de structures membres) et se réunit selon un rythme approximativement trimestriel. Le Comité Syndical a élu en son sein un Bureau, qui assure la gestion des affaires courantes, et se réunit dans l'intervalle des réunions du Comité syndical. La composition du Bureau est la suivante :

COLLEGE DE LA REGION (4 délégués)
Marc CARBALLIDO, Emile FRANCO, Frédérique MASSAT (Présidente), Josée SOUQUE.

COLLEGE DU DEPARTEMENT (4 délégués)
Augustin BONREPAUX, Henri NAYROU, Bernard PIQUEMAL, André ROUCH (Vice Président délégué).

COLLEGE DES COMMUNES (13 délégués)
Raymond BERDOU, Béatrice CROS, Raymond COUMES, Richard DANIS (Vice Président), Jean Claude DEGA, Bernard GONDRAU, Adrien PEYTOU, Didier PIQUEMAL, Gérard PIQUEMAL (Vice Président), Roger SICRE, Julien SOUQUET, Claude TERON, Robert ZONCH.

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (5 délégués)
Joseph CALVI (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège), Guy FREBY (Office National des Forêts), Jean Claude GAYCHET (Chambre d'Agriculture de l'Ariège), Maurice JAMMY (Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées), Didier LEMASSON (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège).

Présidente et vice-présidents

Le Syndicat Mixte est présidé par Frédérique MASSAT, Vice Présidente du Conseil régional Midi-Pyrénées. Les Vices Présidents sont André ROUCH (Vice Président délégué), Conseiller général du Canton de La Bastide de Sérou, Richard DANIS, Adjoint au Maire de Saint-Pierre de Rivière et Gérard PIQUEMAL, conseiller municipal de Soulan.



L'organisme porteur du projet : le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional

L'élaboration de la Charte du Parc naturel régional est portée et animée par son Syndicat mixte de préfiguration. Créé le 1er juillet 2005, il permet d'ancrer le projet sur le terrain, autour d'une structure publique formée des différents partenaires.

Les particularités du Syndicat Mixte

La Loi fait obligation aux Parcs naturels régionaux de se constituer en Syndicats mixtes. Ces structures publiques permettent d'impliquer les différents organismes concernés, dès lors que leur statut le leur permet : collectivités, Établissements Publics. Dans un objectif d'ouverture, et de lien avec les partenaires, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR a les particularités suivantes :

Des statuts ouverts à des membres autres que les collectivités locales

Les « membres contributifs » du Syndicat mixte possédant des voix délibérantes sont des collectivités locales (le Conseil régional Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Ariège et les communes du périmètre d'étude) et des établissements publics intéressés au développement économique et à la gestion de l'espace : les trois Compagnies consulaires départementales (Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège), l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées. Chacun de ces « membres contributifs » est représenté par un ou plusieurs délégués, qui ont pouvoir de vote.

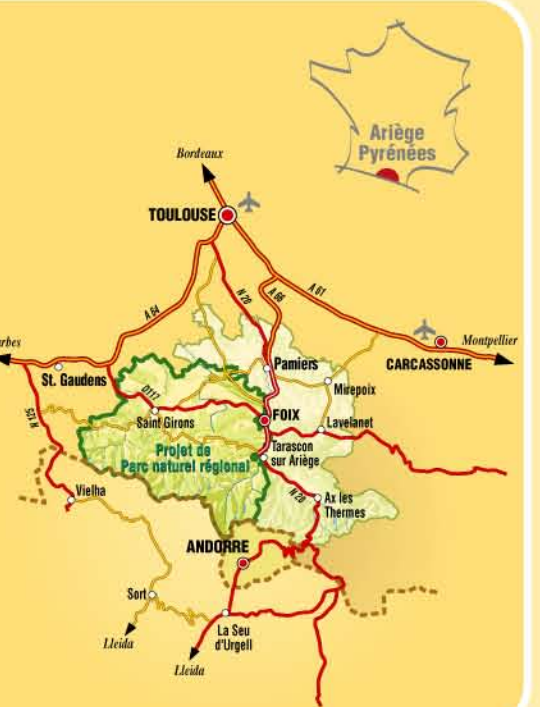
Pour favoriser les échanges et la concertation, les statuts du Syndicat mixte prévoient également des « membres associés », siégeant à titre consultatif : il s'agit des structures-supports des 3 Pays concernés par le périmètre d'étude (Pays du Couserans, Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées et Pays de Foix-Haute-Ariège), les Conseils de développement de ces 3 Pays, les Communautés de Communes concernées ainsi que les « Communes périphériques », extérieures au périmètre et souhaitant développer des collaborations avec le PNR. Enfin, les statuts prévoient l'association des autres acteurs concernés par le projet : associations, fédérations, organismes professionnels...

Chaque commune membre est directement représentée

Pour favoriser les liens avec les communes, maillons essentiels du projet de PNR, les statuts du Syndicat mixte prévoient que chacune des communes membres y soit directement représentée. Ainsi, toutes les communes membres siègent au Comité syndical, et participent aux décisions : examen et validation des documents de travail, vote du programme d'actions et du budget du syndicat, désignation des représentants des communes au Bureau, etc. Dans la pratique, chaque Conseil municipal des communes adhérentes a désigné en son sein au moins un délégué pour représenter sa commune au sein du Syndicat mixte. La représentation des communes est fonction de leur population ; ainsi les cinq communes dépassant les 1 000 habitants disposent de plusieurs délégués.

Le périmètre d'étude du PNR

Arrêté en 2004, le périmètre regroupe 145 communes de l'ouest du département de l'Ariège. Sa délimitation vise six objectifs principaux : s'assurer de la présence de milieux naturels et d'un patrimoine riche et préservé, conditionnant la possibilité d'un classement en PNR; proposer un territoire cohérent, à forte identité paysagère, socioculturelle et économique, et aux limites marquées (rivière Ariège à l'est, plis du Plantaurel au nord...); choisir un périmètre pertinent et suffisamment « compact » pour la gestion optimale d'un PNR, permettant d'éviter le risque d'une dilution de l'action; disposer d'une adhésion préalable suffisante des collectivités, des opérateurs et des habitants; faire du PNR un outil d'aménagement du territoire, au regard des perspectives de développement des différents territoires ariégeois à l'échéance 2020; inscrire le PNR dans un réseau transpyrénéen d'espaces protégés, voire faire œuvre de pionnier en matière de coopération transfrontalière.



Une Charte Agenda 21 pour le Parc naturel régional

Dès sa deuxième réunion, début septembre dernier, le Syndicat mixte de préfiguration a adopté la méthode à mettre en œuvre pour élaborer la Charte du PNR. Celle-ci vise une « Charte Agenda 21 » prenant en compte toutes les dimensions du Développement Durable. Elle s'organise selon un calendrier phasé en deux temps, et s'appuie sur une large concertation organisée autour de groupes de travail et de l'implication des habitants.

Développement Durable et Charte-Agenda 21

Au-delà de son côté très « mode » depuis quelques années, le développement « durable » ou « soutenable » correspond à une évolution de fond de nos sociétés. Selon la Commission Brundtland (en 1987), il se définit comme « un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures ». Un Agenda 21 est un programme d'actions intégrant les principes du développement durable dans leurs divers aspects (socioculturels, économiques et environnementaux) et dont l'élaboration applique ces mêmes principes : concertation des acteurs, implication des habitants... Il existe aujourd'hui une trentaine de collectivités impliquées dans des démarches « Agenda 21 » en Midi-Pyrénées, ce qui en fait une des régions en pointe en la matière au niveau national.

Le calendrier prévisionnel : les grandes étapes d'élaboration de la Charte-Agenda 21

La procédure de création d'un PNR implique de multiples acteurs. Pour cela, elle prend nécessairement plusieurs années : d'abord pour la concertation et la rédaction de la Charte, ensuite pour son approbation par les diverses parties prenantes. Elle se déroulera en deux temps.

1^{er} temps : la concertation

De 2005 à mi 2006 : réalisation d'un diagnostic prospectif du territoire et préparation des orientations stratégiques de la Charte : synthèse des données (existantes et à compléter), définition puis validation des enjeux et des grandes orientations de la Charte du PNR... Le repérage, la collecte et l'agrégat des données disponibles pour la réalisation du diagnostic prospectif ont démarré dès l'hiver 2004-2005.

A partir de mi 2006 : rédaction de la Charte-agenda 21 : définition de la stratégie et des objectifs, rédaction du contenu de la Charte (engagements des signataires), du programme pluriannuel d'actions et des annexes (moyens pour le mettre en œuvre), définition d'outils de suivi et d'indicateurs d'évaluation...

2^{ème} temps : la décision : l'approbation de la Charte

A partir de mi 2007 : enquête publique, finalisation puis approbation de la Charte par les collectivités, puis approbation de la Charte par l'Etat et décret de classement du territoire en Parc naturel régional, pour une période maximale de 10 ans, renouvelable.

Pour plus d'informations sur les chartes des PNR, ou pour accéder aux chartes de divers Parcs naturels régionaux, consultez le site de la Fédération Nationale des PNR : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Des groupes de travail

L'élaboration de la Charte s'organise autour de la constitution de groupes de travail, dont la composition est ouverte et élargie. Ils ont vocation à être les creusets de la concertation lors des étapes successives d'élaboration de la Charte : ce sont les « canaux » des propositions auprès du Syndicat mixte.

L'objet, la nature et la composition de ces groupes de travail seront adaptés à l'état d'avancement de la procédure. De même, ils tiennent compte et s'appuient autant que possible sur les concertations et les organisations préexistantes sur le territoire, tels que les Conseils de Développement des Pays par exemple.

Un **Comité de pilotage** synthétise les travaux des groupes de travail et hiérarchise les propositions émises en vue de les proposer à la validation des instances du Syndicat mixte. Sa composition est paritaire : mi-élus, mi « société civile ».

Un **Conseil scientifique** réunissant experts, universitaires, chercheurs et scientifiques donne des avis scientifiquement motivés sur le diagnostic du territoire, le contenu de la Charte, les critères d'évaluation, les actions proposées... Il sera mis en place avant le printemps 2006.

Pour le diagnostic prospectif du territoire et la définition des enjeux, un **groupe pluridisciplinaire** a été constitué avec l'appui de nombreuses instances locales. Il mène une concertation transversale et multithématique, et s'est d'ores et déjà réuni à trois reprises, courant novembre 2005.

Des **ateliers et groupes de travail thématiques** permettent d'affiner les réflexions et la concertation sur des sujets précis, au fil du temps : un domaine ou une thématique particulière par exemple. Ils seront activés progressivement, particulièrement à partir de mi-2006, lorsqu'il sera question des objectifs opérationnels et des programmes d'actions à mettre en place.

Des **rencontres** sont également régulièrement programmées avec les partenaires appelés à s'impliquer dans la mise en œuvre de la Charte, et à collaborer avec le Parc : communautés de communes, « Pays », Etat, associations, organismes départementaux ou régionaux...

Nous reviendrons, dans les numéros à venir de ce bulletin de liaison, sur la composition, le rôle et les travaux de ces divers groupes. Dans l'intervalle, contactez le Syndicat mixte de préfiguration ou connectez-vous à son site internet (voir dernière page).

